



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 décembre 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Alexandrine Latendresse, conseillère politique, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Julie Bélisle, conseillère, district électoral de Limbour.

CE-2025-976

SOUMISSION 2025 SP 204 - ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE 125 PIEDS ET PLUS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techno Feu inc., 105, route Marie-Victorin, St-François-du-Lac, Québec, J0G 1M0, pour l'achat d'un camion échelle de 125 pieds et plus, pour un montant total de 3 503 206,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 novembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme et ayant obtenu un pointage 75,80 à la suite du processus d'évaluation.

À l'émission du bon de commande, les prix soumis au cahier Formule de soumission seront ajustés à la baisse ou à la hausse selon la formule suivante :

Taux de change US/CAD jour
ouvrable précédant l'émission du bon
de commande

X

Tarif en vigueur du
camion pompe-échelle

Taux de change à l'ouverture des soumissions US/CAD

Les taux de change US/CAD sont les taux de change moyens quotidiens publiés chaque jour ouvrable par la Banque du Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire			Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	CDR	Sous-projet		
64920	0109	21633.11	STP GFE - Camion 10 R échelle 352F387	3 503 206,03 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2025.

Adoptée

**SOUSSION 2025 SP 381 - ACHAT DE DEUX CAMIONS DE SAUVETAGE - SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techno Feu inc., 105, route Marie-Victorin, St-François-du-Lac, Québec, J0G 1M0, pour l'achat de deux camions de sauvetage, pour un montant total de 5 728 014,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 novembre 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, qui stipule que dans le cas où une municipalité, à la suite d'une demande de soumissions, a reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

Le Service de l'approvisionnement responsable a communiqué avec la firme pour négocier le prix proposé, mais celle-ci a refusé, affirmant avoir déjà soumis l'offre la plus avantageuse possible.

Les prix unitaires soumis au cahier Formule de soumission seront ajustés à la baisse ou à la hausse selon la formule suivante :

Taux de change US/CAD jour ouvrable précédant l'émission du bon de commande	X	Tarif en vigueur du camion échelle plateforme
---	---	---

Taux de change à l'ouverture des soumissions US/CAD

Les taux de change US/CAD sont les taux de change moyens quotidiens publiés chaque jour ouvrable par la Banque du Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Compte	CDR	Sous-projet	Description	Montant taxes incluses
64920	0109	21609.11	STP GFE - SCRI 2023-2027 Unité de secours (2023)	2 299 773,78 \$
64920	0109	21609.12	STP GFE - SCRI 2023-2027 Unité de secours (2026)	2 299 773,78 \$
64920	0109	21609.13	STP GFE - SCRI 2023-2027 Camion-échelle de 40 m avec pompes de 40 m (2025)	999 643,86 \$
64920	0109	21633.11	STP GFE - Camion 10 R échelle 352F387	128 822,82 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2025.

Adoptée

CE-2025-978

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LES TRAVAUX
D'ENTRETIEN SUR LES PATINOIRES DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE**

CONSIDÉRANT QUE Capital Property Guardians inc. a obtenu le contrat pour réaliser les travaux d'entretien de la glace sur la patinoire du ruisseau de la Brasserie (2023-SP-431):

CONSIDÉRANT QUE la patinoire du ruisseau de la Brasserie sera ouverte au public;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de cette patinoire est complexe et nécessite des interventions plus spécialisées que pour les patinoires extérieures traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien doivent être effectués en l'absence de patineurs afin de maintenir la qualité de la glace;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des patinoires extérieures est tributaire des conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur souhaite effectuer les travaux d'entretien de la patinoire du ruisseau de la Brasserie durant la fermeture complète du site, en soirée, afin de minimiser l'impact sur les usagers et de bénéficier de températures plus favorables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 stipule que les travaux ou l'usage d'équipements mécaniques effectués en dehors des heures permises (du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h) nécessitent l'autorisation du comité exécutif lorsqu'un immeuble servant d'hébergement est situé à moins de 150 m, et que le niveau sonore d'un compresseur, d'une pompe ou d'un système de réfrigération ne doit pas dépasser 60 dBA le jour et 55 dBA la nuit dans un secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux nécessaires à l'entretien de la patinoire devront être réalisés en dehors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à exécuter des travaux d'entretien et d'arrosage de la glace de la patinoire du ruisseau de la Brasserie du 19 décembre 2025 jusqu'au 20 mars 2026, entre 21 h et 7 h, lorsque la température le permet;
- demande à l'entrepreneur d'aviser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins un jour ouvrable avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2025-979

SOUSSION 2026 SP 006 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN, DE SUPPORT ET DE LA MISE À JOUR DES LOGICIELS DE RAPPORTS DE COLLISION ET DU SYSTÈME D'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien, d'utilisation des licences, de support des logiciels de rapports de collision et du système d'émission de constats d'infraction (SECI Police et la Section stationnement, contrôle animalier et brigade scolaire adulte) sera échu le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme Acceo Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de la mise à jour de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573,3 alinéa 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- renouvelle le contrat d'entretien, d'utilisation des licences, de support des logiciels de rapports de collision et du système d'émission de constats d'infraction (SECI Police et la Section stationnement, contrôle animalier et brigade scolaire adulte) de la firme Acceo Solutions inc., 7075, Place Robert-Joncas, Saint-Laurent, Québec, H4M 2Z2, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour un montant total de 99 915,48 \$ incluant les taxes. Ce qui porte le montant total de 1 232 589,91 \$ incluant les taxes;
- autorise le trésorier à acquitter les factures d'entretien, d'utilisation des licences, de support des logiciels de rapports de collision et du système d'émission de constats d'infraction (SECI Police et la Section stationnement, contrôle animalier et brigade scolaire adulte) sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service de police;
- prévoit au budget de l'année 2026 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2025 conditionnellement à l'adoption du budget 2026.

Adoptée

CE-2025-980

SOUSSION 2026 SP 005 - ENTRETIEN, SUPPORT ET MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATIONS POLICIÈRES ET INCENDIE - SERVICES DE POLICE ET SÉCURITÉ INCENDIE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien, de support et de mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie prend fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien, de support et de mise à jour pour ces logiciels de communication et d'informations policières et incendie, et que la compagnie Versaterm inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573,3 alinéa 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien, de support et de mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie de la firme Versaterm inc., 2300, avenue Carling, Ottawa, Ontario, K2B 7G1, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 au montant de 525 108,23 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien, de support et de mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service de police et à prévoir au budget de l'année 2026 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2025 conditionnellement à l'adoption du budget 2026.

Adoptée

CE-2025-981 SOUSSION 2025 SI 018 - RENOUELEMENT LOCATION D'UNE ÉCHELLE-PANIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise de prolonger le contrat à la firme Techno Feu inc. 105, route Marie-Victorin, St-François-du-Lac, Québec, J0G 1M0, pour la location d'un camion autopompe échelle panier une période de huit mois, pour un montant total de 93 129,73 \$ incluant les taxes portant ainsi le montant total du contrat à 590 140,41 \$ incluant les taxes;
- autorise le trésorier à prévoir au budget de l'année 2026 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2025.

Adoptée

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2025-982 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 NOVEMBRE 2025 AU MONTANT DE 15 768 942 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 21 au 27 novembre 2025 au montant de 15 768 942 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2025.

Adoptée

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2025-983 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2025 AU MONTANT DE 22 679 481 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 28 novembre au 4 décembre 2025 au montant de 22 679 481 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2025.

Adoptée

CE-2025-984 PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUSSION 2024 SP 232 - ACHAT DE LAMES ET DE SABOTS POUR LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses et l'indexation 2025)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2025-38	Robitaille Équipement inc.	2024 SP 232 – Achat de lames et de sabots pour les équipements de déneigement	261 410,03 \$	22 janvier 2026 au 21 janvier 2027	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme Robitaille Équipement inc. sont valides et que deux périodes optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de l’approvisionnement responsable, à se prévaloir de la première période optionnelle d’une année prévue au contrat d’un montant approximatif de 261 410,03 \$ incluant les taxes et l’indexation d’octobre 2025, à la firme Robitaille Équipement inc., pour l’achat de lames et de sabots pour les équipements de déneigement, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 23 octobre 2024, portant ainsi la valeur totale à 517 192,84 \$ incluant les taxes et l’indexation d’octobre 2025.

Celui-ci pourra être renouvelé pour une deuxième et dernière période additionnelle d’une année, ce qui porterait le montant total approximatif de ce contrat à 778 602,87 \$ incluant les taxes et sujet à indexation d’octobre 2026.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2026 à 2028 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2025 conditionnellement à l’adoption du budget 2026.

Adoptée

CE-2025-985

SOUSSION 2025 SP 596 - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES DU QUÉBEC (CAG) - FOURNITURE DE COMMUTATEURS ET PRODUITS RÉSEAU (2026-2028) - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d’acquisitions gouvernementales, une entente ayant pour but de faire l’achat de commutateurs et produits réseau aux contrats;
- précisent que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre d’acquisitions gouvernementales s’engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle du Centre d’acquisitions gouvernementales pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d’administration du Centre d’acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du Centre d’acquisitions gouvernementales est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d’acquisitions gouvernementales a le mandat de préparer, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d’appel d’offres visant à adjuger un contrat d’achat regroupé pour l’achat de commutateurs et produits réseau, pour 2026 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d’acquisitions gouvernementales a fait l’analyse des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d’acquisitions gouvernementales a adjugé un contrat;

CONSIDÉRANT QU’il est possible pour la Ville de Gatineau d’intégrer cet achat regroupé pour faire l’achat de commutateurs et produits réseau, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par le Centre d’acquisitions gouvernementales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le Centre d’acquisitions gouvernementales pour la fourniture de commutateurs et produits réseau;
- accepte les produits à être livrés selon l’analyse comparative des produits effectuée par le Centre d’acquisitions gouvernementales;
- s’engage à fournir au Centre d’acquisitions gouvernementales les types et quantités de commutateurs et produits réseau dont la Ville aura besoin pour les années 2026 à 2028;
- s’engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que le Centre d’acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais annuel d’adhésion au regroupement de 500 \$;
- transmet un exemplaire de la présente résolution au Centre d’acquisitions gouvernementales.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2026 à 2028 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même divers postes budgétaires jusqu’à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2025 conditionnellement à l’adoption du budget 2026.

Adoptée

CE-2025-986

RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUMISSION 2021 SP 052 - SYSTÈME DE CONTRÔLE ET GESTION D'ACCÈS DU STATIONNEMENT ÉTAGÉ DU SECTEUR DE LA CITÉ - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-565 du 6 juillet 2021, a octroyé un contrat à la firme Électroméga Ltée, pour la fourniture et l’installation d’un système de contrôle et gestion d’accès du stationnement étagé du secteur de la Cité, pour un montant total approximatif de 332 018,34 \$ incluant les taxes, pour une période de quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE la firme Électroméga Ltée ne respecte pas ses obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat octroyé à la firme Électroméga Ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 3X8, pour le système de contrôle et gestion d'accès du stationnement étagé du secteur de la Cité, dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 052 octroyé par la résolution numéro CE-2021-565 du 6 juillet 2021.

Adoptée

CE-2025-987

REJET - SOUMISSION 2025 SP 283A - SERVICE DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS INTÉRIEURS ET ÉTAGÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le 16 octobre 2025, un appel d'offres public pour la deuxième fois pour le service de nettoyage et entretien des stationnements intérieurs et étagés pour le Service des travaux publics de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues, dans le cadre de l'appel d'offres 2025 SP 283A.

Adoptée

CE-2025-988

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE RESPONSABLE, ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ÉDIFICES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 44 882 \$ associée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de responsable, entretien général des édifices pour le Service des travaux publics pour une période de quatre mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la dépense associée à la prolongation de l’affectation temporaire en surcroît de travail à titre de responsable, entretien général des édifices pour le Service des travaux publics pour une période de quatre mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire 0414-10291-10291.01-53100-100 Administration - Réalignement stratégique (travaux publics) | Temp./non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2025 conditionnellement à l’adoption du budget 2026.

Adoptée

CE-2025-989

AUTORISER UNE AUGMENTATION DE COÛT DU CONTRAT - SOUMISSION 2022 SP 483 - RÉSEAU PUBLIC DE TRANSMISSION DE DONNÉES - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-160 du 22 février 2023, a adjugé un contrat à la firme Vidéotron Ltée, pour le réseau public de transmission de données pour la période allant du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026, pour un montant total approximatif de 324 103,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-808, a autorisé une augmentation du coût du contrat de 71 584 \$ taxes incluses, (AMC-10762) pour les coûts additionnels estimés, portant ainsi la valeur totale du contrat au montant de 395 687,03 \$ incluant les taxes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026;

CONSIDÉRANT QU’il y a eu un second dépassement des coûts liés à une consommation plus soutenue de certains périphériques qui ont causé des coûts élevés dits « hors forfait », nous avons réajusté les forfaits de tous les groupes pour réduire les coûts « hors forfait » et demandé au fournisseur de nous créer des rapports de dépassement. Les rapports nous permettront d’être plus agiles dans la gestion des forfaits groupés afin de minimiser les coûts « hors forfait » qui sont très dispendieux;

CONSIDÉRANT QU’hormis la situation ci-haut, nous remarquons une consommation plus élevée du groupe « police » causé par certaines mises à niveau d’application qui n’est actuellement pas gérable du côté des technologies de l’information :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 168 429 \$ incluant les taxes (AMC-10900) pour les coûts additionnels estimés, portant ainsi la valeur totale du contrat au montant de 564 115,52 \$ incluant les taxes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026.

Le contrat est renouvelable pour deux périodes additionnelles d’une année, ce qui porterait le montant total approximatif du contrat à 780 184,72 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description du poste budgétaire	Montant taxes incluses
10360.02	Informatique – Infrastructures Télécom. / Informatique	54 237,00 \$
10229.01	Police / Technologies – Location d’équipements informatiques	61 776,00 \$
10137.02	Sécurité incendie – Télécommunication - Informatique	4 851,00 \$
10112.09	Usines - Télécommunication - Informatique	14 507,00 \$
10404.03	Feux de circulation -Programme annuel / Système de circulation	9 726,00 \$
10227.62	Stationnement – Parcomètres / Cellulaires	12 008,00 \$
10331.01	Autres	11 324,00 \$
		168 429,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2025.

Adoptée

CE-2025-990

SOUSSION 2025 SP 407 - ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Kone inc., 3330, rue de Miniac, Ville Saint-Laurent, Québec, H4S 1Y4, pour l'entretien des ascenseurs et monte-charge pour une période de cinq ans, pour un montant total approximatif de 998 937,29 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 novembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026 à 2031 afin de donner suite à la présente.

Les fonds, à cette fin, seront pris aux sous-projets concernés jusqu'à concurrence des budgets disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2025.

Adoptée

CE-2025-991

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2020 SP 368 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉALISATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PHASE 2 DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES - SERVICE DE LA MOBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-386 du 12 mai 2021, a octroyé un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels de production d'un document de demande d'autorisation gouvernementale conformément au décret numéro 8-2013 du 16 janvier 2013 en vue de la réalisation de la phase 2 de l'élargissement du chemin Pink à quatre voies, entre le boulevard des Grives et le chemin Vanier, pour un montant total de 183 902,51 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2023-601 du 5 juillet 2023 a autorisé l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 34 297,04 \$ incluant les taxes à la firme WSP Canada inc. portant le coût total révisé du mandat au montant de 218 199,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'ajustement est nécessaire afin de couvrir les coûts de réponses à certaines des questions techniques formulées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à la suite du dépôt de la demande d'autorisation en 2024, afin de la compléter;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 76 675,68 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire incluant les taxes.

Le coût total révisé de ce contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 294 875,23 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
	MOB	0564	20777.02	SIS - FDI - HP chemin Pink - entente Canada-Québec-chemin Pink & boulevard La Vérendrye - Entente Canada-Québec-Chemin Pink & boulevard La Vérendrye. 1821036002	76 675,68 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l’année 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2025.

Adoptée

CE-2025-992

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2024 SP 025 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - SECTION 1 - ÉCOCENTRES - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-230 du 17 avril 2024, a adjugé à la firme CRI Environnement inc., un contrat pour le service de transport et de disposition des résidus domestiques dangereux - Section 1 – Écocentres, pour un montant approximatif de 450 885,96 \$ incluant les taxes, débutant le 12 mai 2024 et se terminera le 10mai 2026, avec la possibilité de les renouveler pour deux périodes additionnelles d’une année chacune;

CONSIDÉRANT QU’un plus fort achalandage a été constaté aux écocentres et une quantité moyenne de RDD apportée par visite plus élevée qu’anticipée;

CONSIDÉRANT QUE l’article 11 du Cahier des charges particulières mentionne que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels de la Ville en cours de contrat;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d’ajustement dépasse la limite prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 136 820,25 \$ incluant les taxes, à la firme CRI Environnement inc., sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres 2024 SP 025.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 587 706,21 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris aux sous-projets concernés jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2025.

Adoptée

CE-2025-993

SOUMISSION - 2025 SP 514 - TRANSPORT ET VALORISATION DES BIOSOLIDES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GFL Environnemental services inc., 340, avenue du Maréchal, Lévis, Québec, G6C 1T8, pour la valorisation des biosolides pour une période d’un an, pour un montant total approximatif de 2 502 603,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 10 décembre 2025, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, si ce dernier est renouvelé, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d’une année, étant 2027 et 2028, ce qui porterait le montant cumulatif à 7 507 810,01\$ taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir au budget des années 2026 à 2028, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris aux sous-projets concernés, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2025 conditionnellement à l’adoption du budget 2026.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif